Ville de Cosne-Cours-sur-Loire

(NIEVRE)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (A.A.P.C.)

Section I : POUVOIR ADJUDICATEUR

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Place du Dr J. Huyghues des Etages - BP 123
58206 Cosne-Cours-sur-Loire Cedex
☏ 03 86 26 50 00 - 🖷 03 86 26 50 16
E-Mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

Section II : OBJET DU MARCHE

SERVICES DE TELEPHONIE FIXE ET MOBILE
POUR LA COMMUNE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE - ANNEE 2016

La présente consultation a pour objet le service de téléphonie fixe et mobile et la fourniture d'une flotte de téléphones portables pour la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Section III : FORME ET COMPOSITION DES LOTS DU MARCHE

1) Forme du marché

Le présent marché est un marché à procédure adaptée (MAPA) soumis aux dispositions des articles 27 et 34 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2) Composition des lots

Lot N°1 – Téléphonie fixe de l'Hôtel de Ville

Lot N°2 – Téléphonie fixe classique

Lot N°3 – Téléphonie mobile

3) Variantes et options

Sans objet.

Section IV : DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION

Le présent marché est conclu pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de notification. Il pourra être reconduit expressément une (1) fois pour une durée de deux (2) ans. La décision de reconduction sera notifiée au titulaire au moins trois mois avant la fin de validité du marché.

Section V : CRITERES D'ATTRIBUTION

Pour tous les lots, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

- **Prix de l'offre (40 points)**

Le critère prix sera évalué selon la formule suivante : Note = 40 x (P1) / (P2)
P1 : offre de prix la plus basse
P2 : offre de prix du candidat

- **Valeur technique de l'offre (35 points)**

La valeur technique de l'offre sera évaluée au vu de la note méthodologique fournie par le candidat pour répondre aux besoins du pouvoir adjudicateur.

- **Délai de mise en service et de rétablissement du réseau (25 points)**

Le délai de mise en service sera évalué selon la formule suivante : Note = 25 x (D1) / (D2)
D1 : délai de mise en service proposé le plus court
D2 : délai de mise en service proposé par le candidat

Section VI : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

Les candidatures et les offres sont entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
L'unité monétaire utilisée est l'euro.

Section VII : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1) Autres informations

Le présent avis d'Appel Public à la Concurrence sera déposé sur le site internet de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire à l'adresse suivante : http://www.mairie-cosnesurloire.fr/infos-pratiques/marches-publics.html

2) Adresse de retrait des dossiers et consultations et des réponses aux éventuelles questions

Sur la plate-forme de dématérialisation e-bourgogne à l'adresse suivante : https://www.e-bourgogne.fr/ **(réf : TEL2016)**. En cas de problème ou d'impossibilité de téléchargement, s'adresser à la Mairie de COSNE-COURS-SUR-LOIRE dont l'adresse est indiquée ci-dessus, par écrit, fax ou courriel.

Section VIII : RECEPTION DES OFFRES

1) Réception des offres

- Sous forme « papier », elles doivent être remises contre récépissé, ou envoyées par lettre recommandée avec avis de réception postal et parvenir à destination **IMPERATIVEMENT** avant la date en vigueur, à la Mairie de COSNE-COURS-SUR-LOIRE, ***Service des Moyens Généraux***.

Les plis porteront la mention :

« SERVICES DE TELEPHONIE FIXE ET MOBILE
POUR LA COMMUNE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE - ANNEE 2016 »

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

- Sous forme électronique, elles doivent être « déposées » sur la plate-forme d'administration électronique e-bourgogne (https://www.e-bourgogne.fr/). La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site.

2) Date limite de réception des offres

Vendredi 5 août 2016, à 12 heures, délai de rigueur

Section VII : INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
☏ 03.80.73.91.00

Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus :
Greffe du Tribunal administratif de Dijon
22 rue Assas
BP 61616
21000 DIJON
☏ 03.80.73.91.00

Demande de renseignements complémentaires

Renseignements administratifs : Direction des Services Moyens Généraux : 03 86 26 50 27

Renseignements techniques : Direction des Systèmes d'Information : 03 86 26 50 01

Date d'envoi du présent avis à la publication : Lundi 18 juillet 2016

Le Maire
Michel VENEAU

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)